



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

Réunion régionale des commissaires enquêteurs

25 septembre 2025

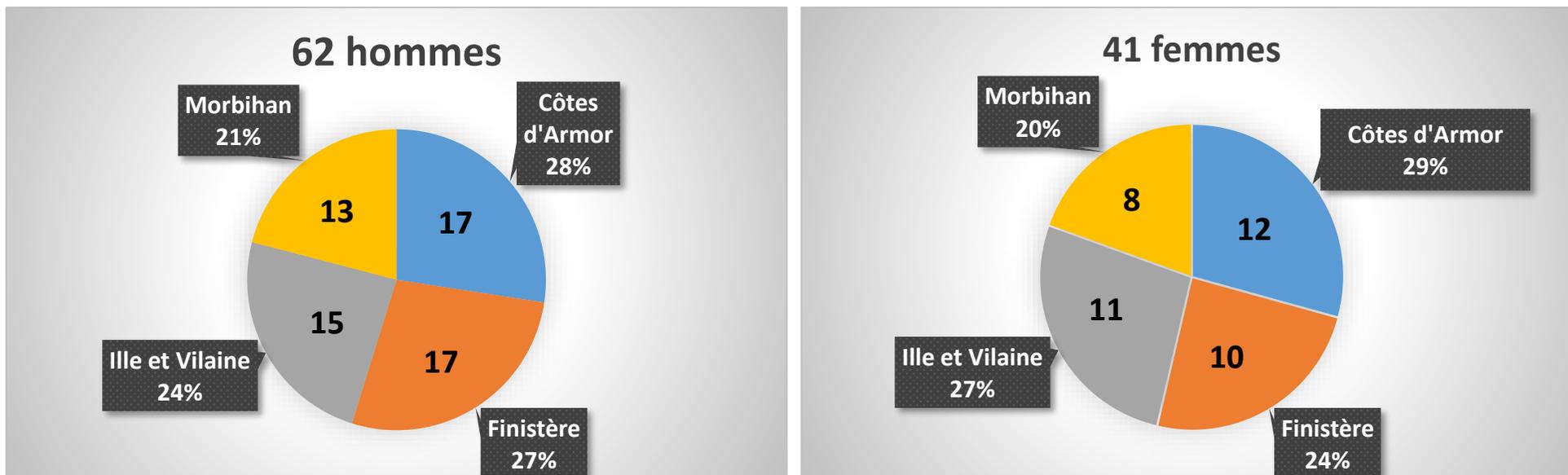
Le bilan des enquêtes publiques en chiffres

La loi industrie verte

Recommandations et rappels pratiques

Le profil du commissaire enquêteur par département

➤ la répartition hommes-femmes 2025



➤ L'évolution du nombre de commissaires enquêteurs

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de CE	107	98	89	91	103
Recrutement par année	6	4	6	12	25

➤ L'âge du commissaire enquêteur

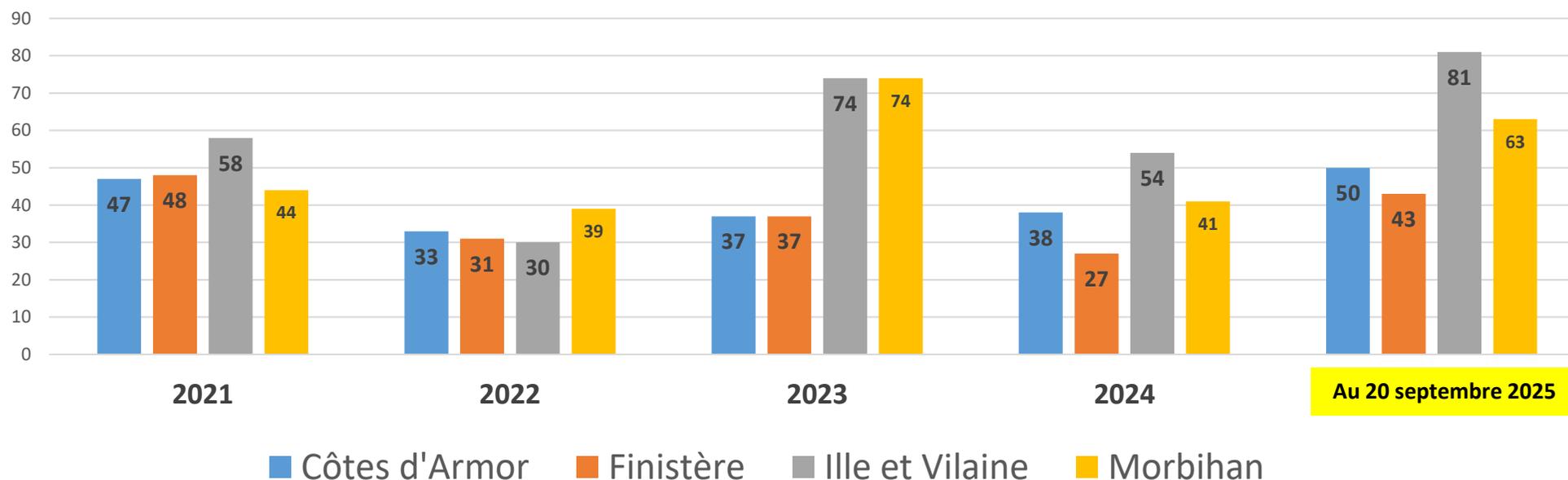
	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Moyenne d'âge	64,5	66	67	65
Ecart d'âge	36 à 79 ans	31 à 78 ans	45 à 81 ans	38 à 77 ans

Les enquêtes publiques en chiffres

➤ Le nombre d'enquêtes publiques enregistrées au tribunal

	2021	2022	2023	2024	2025 au 20/09/25	Projection au 31/12/25
Nombre d'enquêtes	197	200	222	220	237	316
<i>dont commissions hors AE 3 mois</i>	6	11	9	14	18	24
EP autorisations environnementales	44	43	43	49	67	89
<i>dont commission AE 3 mois</i>	-	-	-	4	33	44

➤ Le nombre d'enquêtes par département



Les textes

- Loi du 23 octobre 2023
- Décret n°2024-742 du 6 juillet 2024
- Loi 2025-794 du 11 août 2025 (loi Duplomb)

Les désignations

- Les commissions – rôle et indemnisation des suppléants

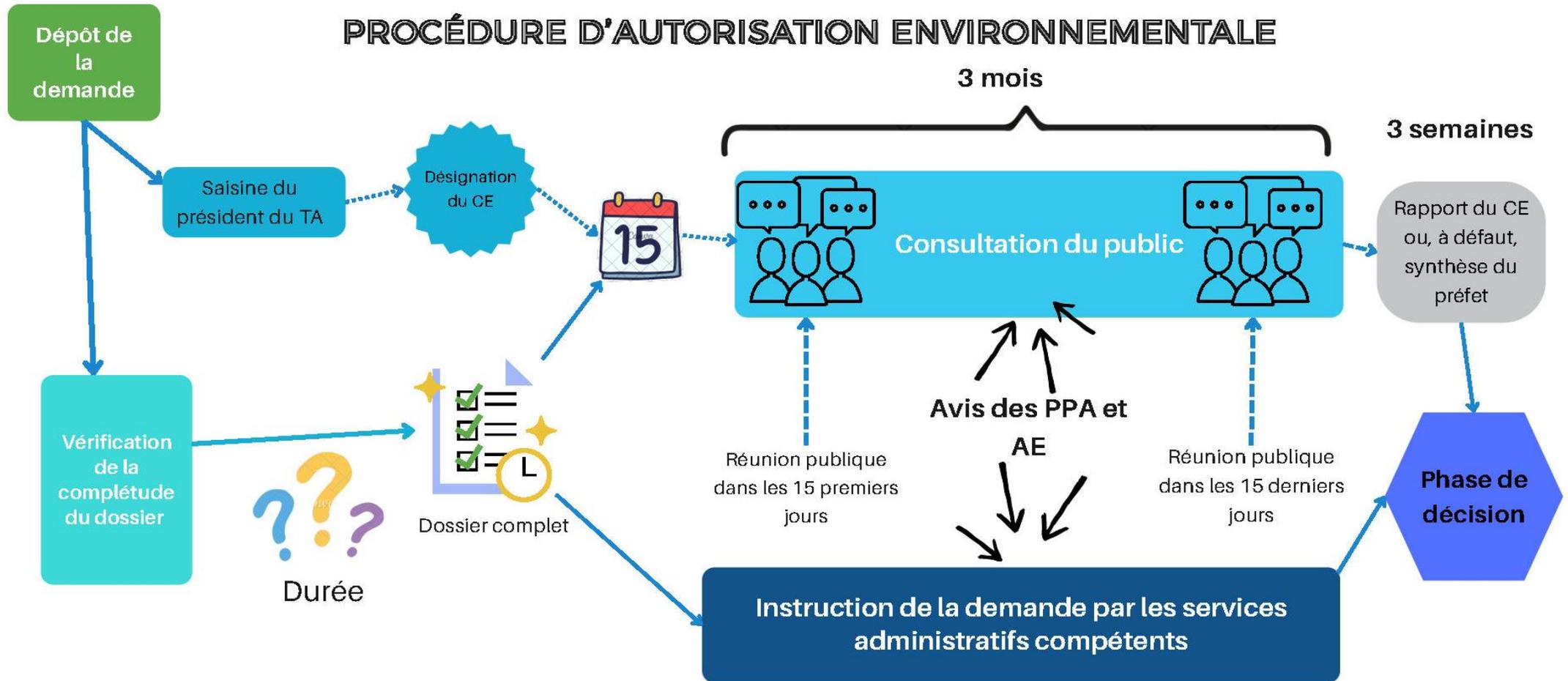
Les problématiques

- Les dates – la disponibilité des commissaires enquêteurs pour ces enquêtes et les autres proposées
- Les réunions publiques et la formation

Quel bilan à ce jour des EP 3 mois ?

- 1 enquête terminée
- 1 enquête abandonnée
- 5 enquêtes débutées et 2 qui vont l'être en octobre
- Beaucoup de dossiers sont incomplets donc les dates sont reportées

PROCÉDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



Quelques recommandations

Le début de l'enquête

- S'assurer de la concordance entre l'objet de la décision de désignation et l'arrêté
- S'assurer de la bonne publication des avis d'enquête – demander une confirmation
- Penser à nous tenir informées des dates retenues

La rédaction

- **La relecture du rapport et des conclusions : une phase très importante**
- **La partie « conclusions et avis » doit préciser :**
 - Ce qui a motivé le projet
 - Les oppositions majeures ou difficultés particulières – avantages et inconvénients
 - Les réserves : elles doivent être précises, justifiées et doivent pouvoir être levées
 - Les recommandations le cas échéant
- **L'avis**
 - L'avis personnel est précédé d'une synthèse des éléments de motivation
 - L'avis ne peut être modifié après clôture de l'enquête et remise du rapport
 - L'avis est consultatif : si le porteur de projet passe outre, il s'expose à des risques contentieux
 - Le commissaire enquêteur ne doit pas céder aux pressions...

La remise du rapport

- **Sur tranfert Pro, indiquer une date limite de téléchargement suffisante pour nous permettre d'accéder aux fichiers**
- **Le nommage des fichiers est très important**

Les frais

- **Le RIB : à communiquer une seule fois ou si changement de banque**
- **La partie « observations » permet de préciser vos difficultés pour mieux apprécier les vacations demandées**

Quelques rappels pratiques

- La **boîte mail fonctionnelle** est à privilégier : commissaires-enqueteurs-ta35@juradm.fr

- Merci de rappeler le **numéro de l'enquête** pour tous vos envois

- **Les imprimés :**
 - pour les « nouveaux » : vous devez remplir une déclaration sur l'honneur pour chaque désignation – *document disponible sur demande ou sur le site de la CCEB*
 - pour les président(e)s de commission : nous pouvons vous procurer le vadémécum des commissions. Pensez aussi à réclamer le tableau à renseigner en fin d'enquête.

- De manière générale, merci de **signaler toute incompatibilité ou indisponibilité**